

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-008-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DILLESEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MARTIN - M. ALLAERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or (FOL 21) - Convention d'objectifs et de moyens - Année 2011

M. GRANDGUILLAUME au nom des commissions de la réussite éducative, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La convention d'objectifs et de moyens conclue le 7 août 2008 entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or (FOL 21) pour une durée de trois ans, est arrivée à expiration le 6 août 2011.

Déclinée en « fiches actions », elle avait pour objet de :
- contribuer à la lutte contre l'illettrisme,

- favoriser l'organisation de classes de découverte et de séjours éducatifs en faveur des classes dijonnaises,
- participer à la lutte contre les discriminations,
- promouvoir la mise en place et le développement d'actions en faveur de la laïcité.

Afin d'assurer une continuité dans le financement des actions entreprises, il est proposé, dans l'attente d'une nouvelle convention à intervenir à compter du 1er janvier 2012, de signer avec l'association, une convention portant sur les actions qui se dérouleront jusqu'à la notification de la nouvelle convention.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la pérennisation du financement des actions menées par la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or (FOL 21), jusqu'à la fin de l'année 2011 ;
- 2 - approuver le projet de convention, à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ